

MINISTERE DE LA SANTE

CABINET

BURKINA FASO

Unité-Progrès -Justice

Arrêté n°2021- 096 MS/CAB
portant création, attributions, composition et
fonctionnement de l'équipe opérationnelle
d'élaboration du Plan national de la
planification familiale 2021-2025 ✓

Visa FN° 00947

LE MINISTRE DE LA SANTE



- Vu la Constitution ; ✓
- Vu le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ; ✓
- Vu le décret n°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements ministériels ; ✓
- Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ; ✓
- Vu l'arrêté n°2018-1296/MS/CAB du 20 décembre 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat technique chargé de l'accélération de la transition démographique au Burkina Faso ; ✓

ARRETE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Il est créé au sein du Ministère de la santé une équipe opérationnelle d'élaboration du Plan national de la planification familiale (PNPF) 2021-2025 du Burkina Faso.

Article 2 : Le présent arrêté détermine les attributions, la composition et le fonctionnement de l'équipe opérationnelle d'élaboration du Plan national de la planification familiale (PNPF) 2021-2025.

CHAPITRE II : ATTRIBUTIONS

Article 3 : L'équipe opérationnelle d'élaboration du plan national de la planification familiale 2021-2025 a pour rôles de :

- rendre disponible les documents de référence et les informations nécessaires pour l'élaboration du PNPF 2021-2025 ;
- proposer les actions prioritaires à prendre en compte dans le PNPF 2021-2025 ;
- faire une analyse complète de la situation de la planification familiale au Burkina Faso en prélude à l'élaboration du PNPF 2021-2025 ;
- élaborer le premier draft du document du PNPF 2021-2025 ;
- assurer l'affinement du plan PNPF 2021-2025 et la modélisation des coûts des activités ;
- élaborer les drafts initiaux des documents complémentaires au PNPF 2021-2025 : le plan de mobilisation de ressources, le plan de suivi et d'évaluation et le plan de communication du PNPF 2021-2025 ;
- Soumettre les drafts initiaux du PNPF 2021-2025 et des documents complémentaires au comité technique pour amendement.

CHAPITRE III : COMPOSITION

Article 4 : L'équipe opérationnelle d'élaboration du plan national de la planification familiale 2021-2025 est constitué des acteurs du ministère de la santé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Elle est composée comme suit :

- **Président :** La Secrétaire Technique chargée de l'accélération de la transition démographique ;
- **Rapporteurs :**
 - le Chargé de suivi et évaluation du Secrétariat technique chargé de l'accélération de la transition démographique (ST/ATD) ;
 - le Chef de bureau de planification familiale à la Direction de la santé de la famille(DSF).
- **Membres :**
 - un Chargé de mission du Cabinet du Ministre ;
 - deux représentants du ST-ATD ;
 - trois représentants de la DSF (Adolescent, Approvisionnement, Track20) ;
 - un représentant de la Direction de la promotion et de l'éducation pour la santé (DPES) ;
 - un représentant de la Direction des statistiques sectorielles ;
 - un représentant de la Direction régionale de la santé du Centre ;
 - un représentant de la Direction de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en produits de santé (DCAPS) ;
 - un représentant de l'Institut supérieur des sciences de population (ISSP) ;
 - un représentant de la Direction des politiques des populations (DPP) ;
 - un représentant de l'Agence des Nations Unies pour la santé et les droits en matière de reproduction (UNFPA) ;
 - un représentant de Health Policy Plus (HP+) ;
 - un représentant de Jhpiego ;

- un représentant de Pathfinder international ;
- un représentant de BreakThrough ACTION ;
- un représentant de l'Association burkinabè pour le bien-être familial (ABBEF) ;
- un représentant de SOS/Jeunesse et défis ;
- un représentant de l'Union des religieux et coutumiers du Burkina (URCB) ;
- un représentant de Jeunes ambassadeurs pour la promotion de la planification familiale ;
- un représentant de OPTIONS ;
- un représentant de l'Association burkinabè des sages-femmes et maïeuticiens (ABSF/M) ;
- un représentant de l'association des promoteurs des cliniques et polycliniques privées du Burkina.

Article 5 : Toute personne désignée pour représenter sa structure auprès de l'équipe opérationnelle devient la personne de référence de façon permanente durant tout le long du processus d'élaboration du PNPf2021-2025.

Article 6 : Le président de l'équipe opérationnelle peut faire appel à toute personne physique ou morale en cas de nécessité. Le nombre de personnes ressources ne saurait excéder deux (02).

CHAPITRE IV : FONCTIONNEMENT

Article 7 : Les frais de fonctionnement de l'équipe opérationnelle sont supportés par l'Etat à travers le programme budgétaire 057 du Ministère de la santé, et les partenaires techniques et financiers.

Article 8 : L'équipe opérationnelle dispose et travaille de façon continue et le mode d'organisation est laissé à l'initiative de son président. Toutefois, la durée totale

pour l'élaboration du draft du PNPF 2021-2025 ainsi que des documents complémentaires ne saurait excéder vingt et un (21) jours.

Les productions de l'équipe opérationnelle sont soumises au comité technique de suivi pour amendement.

Article 9: L'équipe opérationnelle peut se réunir si au moins la moitié de ses membres sont présents.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS FINALES

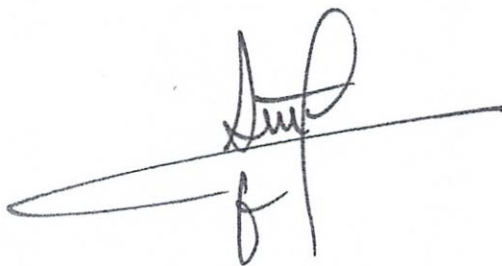
Article 10 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 11 : Le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Ouagadougou, le 17 MAI 2021

Ampliations :

- SG
- Toutes structures concernées
- Chrono/Archives
- Journal officiel du Faso



Pr Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon